



Communiqué de presse

À Dembéli, le 17 février 2016

Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte Mercredi 17 février 2016

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte s'est réuni ce mercredi 17 février 2016 à la mairie de Dembéli, sous la présidence de Mme Bichara BOUHARI PAYET, présidente du Parc.

Suite à l'approbation du rapport d'activités 2015 et du programme d'actions 2016, le conseil de gestion a débattu des modalités de déclinaison opérationnelle du plan de gestion du Parc sur le site d'intérêt majeur de la passe en S.



© F. Cautain / Agence des aires marines protégées

Pour rappel, le conseil de gestion du Parc a, notamment, pour missions :

- d'élaborer le plan de gestion du Parc et de veiller à sa mise en œuvre,
- de porter des avis simples sur les projets liés ou pouvant affecter le milieu marin et des avis conformes lorsque les projets comportent des effets notables sur le milieu marin,
- d'assurer la cohérence et la lisibilité des outils de gestion du milieu marin à Mayotte.

➤ Rapport d'activités 2015 et programme d'actions 2016

Les actions conduites par le Parc ont pour objectifs la protection du patrimoine naturel marin, le développement durable des pratiques professionnelles et de loisirs liées à la mer et la valorisation du patrimoine culturel. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont le suivi et la connaissance, la sensibilisation et le contrôle et l'intervention sur le milieu ou les usages avec la proposition de mesures de gestion. Le Parc contribue également aux initiatives des autres acteurs du milieu marin en cohésion avec ses orientations de gestion.

Le rapport d'activités du Parc illustre les avancées sur les principaux projets sur lesquels le Parc a travaillé en 2015 (voir *Rapport d'activités PNMM 2015 en annexe*).

Du point de vue de son fonctionnement, il est important de noter que le **conseil de gestion du Parc** a été **entièrement renouvelé** en septembre 2015, le précédent conseil étant arrivé au terme de son mandat de 5 ans. Durant l'année, le conseil de gestion a porté 14 avis simples et **1 avis conforme** défavorable relatif au projet de prospections pétrolières dans les eaux des Glorieuses, qui auraient été susceptibles d'avoir un effet notable sur les eaux de Mayotte¹. Cet avis a été pris en compte par les services instructeurs puisque la demande de prospections a effectivement été rejetée en début d'année 2016.

¹ Description du contexte de l'avis conforme dans le communiqué de presse du 18/06/2015 <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/mayotte/Actualites/Conseil-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-de-Mayotte2>

Certaines actions phares du Parc ont abouti dans le courant de l'année 2015 comme, par exemple, le lancement du **réseau d'observateurs du milieu marin « TsiŌno »**, la réalisation du **cahier d'activités pédagogiques** *Les p'tits foundis à la découverte du lagon* à destination des élèves du 1^{er} degré, la mise en place d'un **réseau de sondes** multi-paramètres pour le **suivi de la qualité de l'eau**, ou encore, l'état des lieux actualisé **des herbiers de phanérogames** affinant la connaissance de cet habitat majeur pour l'alimentation des tortues marines.

Les autres réalisations sont la poursuite d'actions engagées durant les années antérieures ou d'actions nouvelles à poursuivre en 2016. Le Parc conduit ainsi de front en permanence une soixantaine de projets.

Le programme d'actions 2016 reprend lui aussi des actions continues ou reconduites chaque année comme, par exemple :

- le suivi de l'état de santé des récifs coralliens,
- le recensement et la caractérisation de l'effort de pêche embarquée à travers le Système d'information halieutique,
- le suivi de la pêche à pied,
- le soutien et l'animation de projets d'éducation à l'environnement marin auprès des scolaires,
- l'organisation de *Premières bulles au pays du corail*, événement de sensibilisation dédié à la jeunesse mahoraise,
- l'organisation de la course de pirogue le *Défi du fundi*,
- la charte d'approche respectueuse des mammifères marins,
- l'entretien des mouillages installés par le Parc et le suivi environnemental associé,
- le contrôle des pratiques de pêche illégale,
- le recensement et la lutte contre le braconnage des tortues marines à travers notamment de l'animation du REMMAT (réseau d'échouage des mammifères marins et tortues marines),
- le suivi de la qualité de l'eau,
- le soutien aux actions de partenaires tels que le *Festival de l'image sous-marine de Mayotte*,
- les formations au respect de l'environnement et à la pêche durable à l'Ecole d'apprentissage maritime, etc.

De nouveaux projets ont été lancés en 2015 et d'autres sont prévus en 2016, dans les différents domaines d'activité du Parc, pour servir les objectifs suivants :

- o **Favoriser l'efficacité et l'exemplarité des pratiques de pêche professionnelle hauturière** avec l'étude du comportement des poissons capturés grâce à l'instrumentation des palangriers, l'évaluation et la connaissance de la ressource à l'aide de caméras rotatives (2015) et le montage d'un projet partenarial de marquage des thons (2016).
- o **Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel marin pour sa préservation**, notamment des espèces et des habitats avec l'étude de l'écologie des tortues vertes juvéniles, le suivi de la mégafaune marine par drone (2015) ou le suivi du blanchissement corallien (2016).
- o **Développer un pôle d'excellence marine à Mayotte avec l'acquisition de connaissances nouvelles sur la qualité de l'eau du lagon**, élément fondamental support de la biodiversité, avec l'étude des petits organismes vivants dans les fonds sableux, des campagnes de prélèvements et d'analyse de l'eau (2015), l'étude des courants et du déplacement des masses d'eaux (2016).
- o **Valoriser les activités traditionnelles** avec la mise en place de zones de fermeture temporaire à la pêche au poulpe dans les villages pilotes de Mbouanatsa et Mtsahara (2015) et la contribution à la collecte d'objets pour le musée départemental (2016).
- o **Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du milieu marin** avec la finalisation de la série animée *Les foundis du lagon* et sa rediffusion intégrale sur Mayotte 1^{ère} (2015), la mise en place de signalétique et d'expositions à l'aéroport, dans les barges et aux pontons (2016).

Le budget global du Parc en 2016 est d'environ 2,5 millions d'euros. Après déduction de la masse salariale pour ses 36 agents et des frais de fonctionnement courants (locaux, véhicules et navires), 700 k€ restent mobilisables sur les projets inscrits au programme 2016. Le budget alloué aux projets scolaires est en forte croissance, avec 120 k€ programmés cette année, illustrant la volonté du Parc d'accentuer la sensibilisation des plus jeunes.

Décision du conseil de gestion :

Au cours de la session de ce jour, le conseil de gestion adopte à l'unanimité le rapport d'activités 2015 ainsi que le programme 2016.

➤ **Propositions pour la « reconquête » de la Passe en S**

Des enjeux écologiques, sociaux et économiques exceptionnels

La réserve intégrale de pêche de la passe en S a été créée par l'arrêté préfectoral du 4 mai 1990. L'objectif de la réserve est de préserver les ressources halieutiques et de limiter la dégradation des habitats par des ancrages sauvages. Le périmètre de la réserve est intégralement situé dans le périmètre du Parc naturel marin de Mayotte.

A l'intérieur du périmètre de la réserve, sont interdits :

- Tous procédés de pêche quels qu'ils soient,
- Le ramassage de coquillages de toute nature,
- La destruction ou la récupération des coraux,
- Tous dispositifs d'ancrage à l'exception de l'amarrage sur les bouées de mouillage prévues à cet effet.

Le site de la passe en S présente une forte couverture corallienne avec la présence d'espèces protégées (mammifères marins, tortues...) et d'espèces remarquables de poissons (mérrou, napoléon, loche, perroquet à bosse...). Cette richesse naturelle et écologique exceptionnelle et la diversité des paysages sous-marins qu'on peut y observer font de la passe en S le site de plongée le plus attractif de Mayotte. Les enjeux environnementaux et socio-économiques de cet espace sont donc majeurs.

Or, malgré la réglementation, le braconnage de la réserve est une réalité quotidienne et après 20 années d'existence, l'efficacité de la réserve, qui devrait favoriser le renouvellement des ressources de poissons dans le reste du lagon, est aujourd'hui impossible à démontrer.



© Yannick Stephan/Mayotte Découverte

La volonté d'une gestion adaptée, collective et effective

Afin de reconquérir cet espace protégé, le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte souhaite le renforcement des mesures de gestion dans la passe en S, à la hauteur des enjeux identifiés. Il propose une déclinaison opérationnelle de son plan de gestion focalisée sur le périmètre de la passe en S, visant à restaurer l'image du site et son rôle d'aire protégée.

A l'instar du plan de gestion du Parc, ce document présente un état des lieux basé sur l'état des connaissances et du retour d'expérience de la gestion passée du site. Il propose par la suite une série d'actions opérationnelles à mettre en place à partir de 2016 et déclinées à l'intérieur des quatre grands objectifs suivants:

- **Assurer une surveillance renforcée** et le respect strict des dispositions réglementaires applicables sur le périmètre de la réserve,
- **Accompagner les usages** par une politique d'aménagements adaptée,
- **Informier et sensibiliser** les usagers,
- **Connaître et suivre** les milieux et les usages.

Si les membres du Conseil de gestion étaient unanimes sur les constats et la pertinence des mesures proposées, il est apparu nécessaire de programmer un échange avec les services de l'Etat susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de ces mesures, afin d'apporter quelques précisions rédactionnelles au document proposé, qui pourraient permettre formaliser cet attachement partagé à connaître, protéger, valoriser et faire respecter la réserve de la passe en S. Une réunion sera organisée le 1^{er} mars prochain par le SGAR avec pour objectif d'aboutir dans les meilleurs délais à un document finalisé.

Décision du conseil de gestion :

Le conseil de gestion a mandaté le bureau du Parc pour poursuivre les échanges avec les services de l'Etat afin d'aboutir à un document finalisé dans les meilleurs délais.

Il a également mandaté la présidente du conseil de gestion pour signer le document finalisé, sauf à ce que les modifications apportées remettent en cause son économie générale.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil de gestion.

Le Parc naturel marin de Mayotte fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin. L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

www.aires-marines.fr/mayotte

Contact presse : Fanny CAUTAIN - fanny.cautain@aires-marines.fr - 06 39 09 39 70